PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GENERAL DU 11 mai 2016

Présidence : M. Nicolas Favre, doyen d'âge (conformément à l'art. 30 al. 2 LCo)

Conseil général : 29 Conseillers généraux sont présents (selon appel nominal sous point 5)

Excusé: M. Raphaël Sciboz, Conseiller général

Absent : néant

Conseil communal : M. Michel Morel, Syndic, Mme Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-syndique, MM. Marius Achermann, Maurice Clément, Charles Page et Daniel Schafer

1. Assermentation des Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine

M. le Préfet de la Sarine a assermenté les 29 Conseillers généraux présents avant le début de la séance de constitution. M. Raphaël Sciboz, excusé ce soir, a été assermenté le 18 avril 2016.

2. Ouverture de la séance de constitution du Conseil Général

A 19h30, M. Nicolas Favre, Doyen d'âge, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été régulièrement convoquée :

- par convocation personnelle le 21 avril 2016 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 16 du 22 avril 2016.

Aucune objection n'étant faite sur le mode de convocation et sur l'ordre du jour, le Conseil général peut légalement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, M. Favre informe l'assemblée que l'ensemble des débats sera enregistré.

Tractanda

- 1. Assermentation des Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine
- 2. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général
- 3. Discours inaugural du Doyen d'âge
- 4. Appel nominal
- 5. Désignation de quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire
- 6. Election à la Présidence du Conseil général
- 7. Election à la Vice-présidence du Conseil général
- 8. Election des scrutateurs pour la législature
 - a. Détermination du nombre de scrutateurs
 - b. Election des scrutateurs
- 9. Election des scrutateurs suppléants pour la législature
 - a. Détermination du nombre de scrutateurs suppléants
 - b. Election des scrutateurs suppléants
- 10. Allocution du/de la Président-e élu-e
- 11. Allocution du Syndic
- 12. Election des membres de la Commission financière
 - a. Détermination du nombre de membres

- b. Election des membres de la commission
- 13. Election des membres de la Commission des naturalisations
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
- 14. Election des membres de la Commission d'aménagement nommée par le Conseil général
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
- 15. Election de trois membres au Conseil d'Agglomération
 - a. Election des membres
- 16. Election complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération
 - a. Election
- 17. Divers
- M. Favre explique le déroulement de la soirée qui aura comme première partie la mise en place de la structure hiérarchique et le fonctionnement du bureau avec l'élection du président, vice-président, des scrutateurs et scrutateurs suppléants, cette partie sera présidée par lui-même.

La deuxième partie sera présidée par la personne élue à la présidence et aura pour objet l'élection des trois commissions majeures du Conseil général, ainsi qu'au Conseil de l'Agglomération.

Pour permettre un déroulement ordonné de cette première séance, M. Favre informe qu'un groupe de travail formé de représentants des trois groupes au Conseil général ont collaboré. Il s'agit de Mme Isabelle Python, Mme Chantal Hayoz Clément, Mme Geneviève Renevey, René Mettraux. Ces personnes se sont rencontrées à quatre reprises pour des séances de préparation. Elles en sont vivement remerciées.

- M. Favre, Doyen d'âge, transmet des précisions quant au fonctionnement et au rôle du Président du Conseil général :
 - Il dispose du secrétariat communal pour l'exercice de ses attributions
 - Il est élu pour une période de 12 mois.
 - Ses attributions sont les suivantes :
 - 1. Il préside le bureau
 - 2. Il assure les relations avec le Conseil communal
 - 3. Il dirige les délibérations et veille au maintien de l'ordre
 - 4. Il surveille les travaux des commissions
 - 5. Il représente le conseil général à l'extérieur
 - 6. Il surveille le bon fonctionnement du Conseil général et corrige si nécessaire

Il précise que le bureau du Conseil général est l'organe de direction du Conseil général. Il est constitué du président, du vice-président et des scrutateurs.

Le bureau du Conseil général dispose du secrétariat communal pour l'exercice de ses attributions qui sont :

- La fixation des séances et l'ordre du jour du Conseil général en accord avec le Conseil communal
- 2. Les convocations du Conseil général
- 3. Trancher les contestations relatives à la procédure devant le Conseil général
- 4. Les rapports sur les pétitions adressées au Conseil général

- 5. Formuler les observations quant aux recours contre les décisions du Conseil général
- 6. L'information du public sur les activités du Conseil général

Quant aux scrutateurs, ils sont élus pour une période administrative, en tenant compte d'une représentation équitable des groupes constituants le Conseil général. Ils forment, avec le Président et Vice-président, le bureau du Conseil général. Lors des séances du Conseil général, ils établissent la liste des présences, s'occupent des bulletins de vote y compris des décomptes.

3. Discours inaugural du Doyen d'âge

M. Nicolas Favre, Doyen d'âge nous fait part de son discours inaugural.

« Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux et communaux,

Il y a 30 ans, lors de mes premiers pas dans la politique communale d'Avry, je n'imaginais pas me retrouver comme « Doyen » devant l'assemblée du conseil général d'Avry.

C'est néanmoins une tribune intéressante que je profite d'utiliser, pour quelques instants seulement.

C'est d'abord pour vous souhaiter à toutes et à tous de trouver une grande satisfaction dans l'exercice de vos fonctions, que ce soit comme conseillères -er générale ou comme conseillères -er communales.

Je veux remercier et féliciter aussi toutes les personnes qui, lors de ces dernières élections, se sont portés sur une liste que ce soit pour le conseil communal ou général et qui, de cette façon, ont accepté le cas échéant de consacrer une partie de leur temps libre au service de la communauté. C'est un pas que, loin s'en faut, beaucoup de citoyens ne peuvent pas faire ou ne font pas.

Je salue aussi cordialement les personnes présentes comme auditeurs ce soir.

Les transports en commun disponibles, les accès presque directs à l'autoroute, les commerces de toutes sortes à disposition de la population, la présence du CO, la nouvelle école, les sociétés culturelles et sportives, sa situation géographique proche des centres font d'Avry-Corjolens une commune très attractive et où il est agréable de vivre.

Toutefois, tout n'est pas rose pour autant et j'espère vivement qu'avec la mise en route de cette nouvelle organisation communale, la meilleure séparation des activités législatives et exécutives, nous arriverons à améliorer la cohérence et l'efficacité dans les activités et les décisions des autorités.

La durée incroyablement longue de la réalisation de la nouvelle école ces dernières années nous a montré les caractéristiques surtout de freinage de la majorité du conseil communal alors que l'assemblée communale était toujours positive avec cet objet.

Pour le bien de la communauté, on peut espérer que sous l'action du conseil général cette force de freinage se transforme en force de proposition et d'action, car les problèmes ne manquent pas :

- la nouvelle halte CFF qui n'avance pas alors qu'il y a plus de 10 ans elle était prévue avec le CO
- la rénovation de la halle de gymnastique bloquée on ne sait pourquoi
- les bus bloqués dans les bouchons
- le chauffage centralisé des bâtiments communaux
- les encombrements qui bloquent les routes une bonne partie de la journée

et j'en passe.

L'écologie est aussi un problème d'une actualité brûlante que je tiens à évoquer aujourd'hui. Il touche tous les membres des autorités législatives et exécutives. Récemment, et c'était une excellente nouvelle, la commune d'Avry a obtenu le titre de CITE DE L'ENERGIE. Les citoyens en ont été informés par la nouvelle électronique du 22 mars.

Ce label CITE DE L'ENERGIE fixe des critères écologiques pour le traitement des problèmes dans tous les domaines d'activités des autorités communales. En particuliers pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'organisation des transports, la formation, la consommation, l'aménagement du territoire, la communication, la vie sociale.

Comme les petits ruisseaux fond les grandes rivières, c'est en commençant par soi-même, sa commune, qu'on gagne une réelle influence. Il ne sert à rien de dire « que commencent tout d'abord ceux qui polluent ou qui consomme le plus ».

Comme citoyen déjà, on a le choix par exemple de surveiller ne serait-ce qu'un peu la température des pièces dans lesquelles on vit, en cas d'achat, de choisir un appareil, un véhicule qui consomme moins, qui est produit de la façon la plus durable possible. Il y a quantité de façons de se comporter qui ont une influence sur nos consommations d'énergie.

Je compte sur les autorités de cette commune pour que ces directives ne servent pas seulement d'alibis comme c'est souvent le cas dans ce domaine, mais pour qu'elles les mettent réellement en pratique.

Compte tenu des atouts de la commune, je reste très confiant dans l'avenir et je termine en souhaitant un développement socialement et financièrement responsable, harmonieux et conforme au principe de durabilité de la commune d'Avry.

Je vous remercie pour votre attention. »

4. Appel nominal

M. Favre, Doyen d'âge donne la parole à Mme Nicole Maillard, Administratrice, qui est remerciée pour tout son travail de préparation, ses compétences et sa disponibilité. Mme Maillard procède, par ordre alphabétique, à l'appel nominal. A l'appel de son nom, chaque membre répond présent. M. Raphaël Sciboz est annoncé comme excusé. 29 Conseillers généraux sont donc présents pour cette première séance du Conseil général.

5. Désignation de quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire

(cf. art. 30, al. 2 LCo) : « Le doyen d'âge du conseil général préside la séance. Il désigne quatre scrutateurs qui forment avec lui le bureau provisoire ».

M. Nicolas Favre, Doyen d'âge, désigne M. Gaëtan Mettraux, Mme Patricia Bossy, Mme Hélène Huguet et M. Jérémy Zahno.

6. Election à la Présidence du Conseil général

Le groupe de préparation propose une présidence tournante, comme cela est le cas dans la plupart des conseils généraux, en tenant compte d'un tournus au sein des différents groupes composant le Conseil général. Ce point sera mentionné dans le règlement du Conseil général qui devra être édité.

M. Favre informe que nous allons élire notre président du Conseil général pour une période de 12 mois. Ce président pourra être suplée par le/la président/e ou à défaut par un scrutateur.

Seule la candidature de M. Philippe Cerf est annoncée. La parole lui est transmise pour une brève présentation :

« Bonsoir,

Je voudrais brièvement me présenter pour celles et ceux qui ne me connaîtraient pas encore.

Je m'appelle Philippe Cerf, jurassien d'origine, j'ai toujours habité le canton de Fribourg.

J'aurai 61 ans le 19 juin prochain et suis à la retraite depuis presque une année. Après avoir travaillé dans la banque durant plus de 40 ans, j'ai terminé mon parcours professionnel comme Directeur de succursale auprès de la Banque Cantonale de Fribourg. Divorcé, père de trois enfants et grand-père de deux petits-fils que j'adore et que je garde de temps en temps. J'habite Avry depuis 14 ans et me suis toujours intéressé à la chose publique.

A la fin des années 1990, habitant le village voisin de Noréaz, j'ai fait partie du Conseil communal pendant 10 ans, dont 5 comme Syndic. J'ai toujours beaucoup aimé le sport et spécialement le foot que j'ai pratiqué très longtemps. Maintenant je m'entraîne le lundi soir avec le groupe multisports d'Avry, équipe que je peux vous conseiller vivement.

Après avoir dirigé pendant 5 ans un exécutif, j'avais envie de découvrir le législatif sous un œil plus professionnel. La motivation est toujours là et comme je suis à la retraite, j'ai plus de temps à disposition.

Merci de votre attention ».

Seul M. Cerf est candidat. Au vote à main levée, M. Philippe Cerf est élu par acclamation.

7. Election à la Vice-présidence du Conseil général

Le poste de vice-président sera mis en place pour une période de 12 mois également puis passera à la présidence. La personne à cette fonction peut être également si nécessaire suppléée par un scrutateur.

M. Genilloud propose la candidature de Mme Chantal Hayoz Clément et la présente.

Aucune autre candidate n'est annoncée, Mme Hayoz Clément est élu tacitement et applaudie.

8. Election des scrutateurs pour la législature

a. Détermination du nombre de scrutateurs

M. le Doyen informe que le groupe de préparation propose d'élire trois scrutateurs, un par groupe représenté au Conseil général et par conséquence autant de suppléants.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. le Doyen conclut que la proposition de trois scrutateurs est décidée.

b. Election des scrutateurs

Les candidatures suivantes sont présentées et enregistrées :

- M. Gaëtan Mettraux,
- M. Jean-Damien Meyer
- M. Raphaël Sciboz

Sont élus tacitement :

- M. Gaëtan Mettraux,
- M. Jean-Damien Meyer
- M. Raphaël Sciboz

9. Election des scrutateurs suppléants pour la législature

a. Détermination du nombre de scrutateurs suppléants

Comme mentionné précédemment, M. le Doyen propose que le nombre de scrutateurs suppléants soit identiques à celui des scrutateurs, soit 3, proposition acceptée par l'assemblée.

b. Election des scrutateurs suppléants

Les candidatures suivantes sont présentées et enregistrées :

- Mme Patricia Bossy
- Mme Katia Pellegrinelli
- Mme Daniela Witschard

Sont élus tacitement :

- Mme Patricia Bossy
- Mme Katia Pellegrinelli
- Mme Daniela Witschard

Suite à son élection, le nouveau Président, M. Philippe Cerf, conduit la suite de la séance. Mme Hayoz Clément, Vice-présidente, est invitée à rejoindre le bureau électoral.

10. Allocution du/de la Président-e élu-e

M. Philippe Cerf, Président élu, nous fait part de son discours.

« M. le Préfet, M. le Syndic, Mmes et MM les responsables des autorités cantonales, Mmes et MM les conseillers communaux, Mmes et MM les conseillers généraux, Mmes et MM les représentants de la presse et du public, bonsoir.

Avant tout laissez-moi remercier M. Nicolas Favre pour sa présidence en tant que doyen d'âge. Une présidence brève mais brillante. Il s'est retrouvé catapulté à organiser rapidement le bureau provisoire de ce conseil général. Le législateur a pensé à tout. L'expérience et l'entregent de Nicolas ont permis de mener à bien cette importante tâche.

Je désire féliciter les conseillères et conseillers communaux pour leur élection. Et bien sûr félicitations à tous les nouveaux élus pour ce conseil général tout neuf!

C'est avec beaucoup d'émotion et de motivation que je prends la parole à cette tribune. En me désignant pour une année à la tête de cette assemblée, vous confirmez la confiance que vous avez en moi, soyez-en remerciés.

A la demande de la population de notre commune, c'est la première fois qu'un conseil général est mis en place. Je suis convaincu que la démocratie a tout à y gagner.

Puisse cette année être constructive et que notre conseil général entame ses débats dans le respect, la sérénité et la tolérance pour le bien-être de notre village. Je souhaite que nous puissions collaborer efficacement avec notre exécutif.

De grands projets nous attendent durant cette législature. J'espère que nous pourrons les concrétiser pour le bien de chacun. Une de mes priorités sera d'élaborer le règlement de notre nouveau conseil général.

Je tiens à remercier mon groupe pour sa confiance et son soutien. Soutien dont j'aurai beaucoup besoin lors de cette année présidentielle.

Pour terminer, je désire féliciter Mme Chantal Hayoz Clément pour sa brillante élection à la vice-présidence ! Je me réjouis de collaborer avec elle.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

Je me fais un plaisir de donner la parole à M. le Syndic, Michel Moret »

11. Allocution du Syndic

M. Michel Moret, Syndic, nous transmet son discours.

« Monsieur le Préfet.

Monsieur le Lieutenant de Préfet,

M. Collaud.

Monsieur le Président du Conseil général,

Madame la Vice-présidente du Conseil général,

Monsieur le Doyen d'âge du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Chers collègues du Conseil communal,

Madame l'administratrice communale,

Mesdames et Messieurs les auditeurs et les représentants de la presse,

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à vous dans ce cadre en tant que nouveau Syndic.

Je tiens tout d'abord au nom du Conseil communal à remercier officiellement ce soir M. Benoît Piller pour ses 12 ans passés à la tête de notre commune. C'est un investissement important aussi bien en temps qu'en énergie et il s'y est engagé pleinement. Cela mérite d'être relevé et remercié à sa juste valeur.

Nous sommes à nouveau au complet depuis lundi et tous motivés à travailler ensemble dans un esprit positif, au service et pour le bien de notre commune. Nous sommes ravis que Marius Achermann ait accepté de relever ce défi et nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfaction.

Revenons maintenant à ce qui nous réunit ce soir.

Avry vit un moment historique et nous avons toutes et tous la chance de pouvoir y participer activement: la mise en place d'un Conseil général pour la première fois et au minimum pour les 5 prochaines années.

J'espère pour ma part que, grâce à votre engagement et au bon sens de vos décisions, le Conseil général sera reconduit pour plusieurs autres législatures. Je suis intimement convaincu que c'est la meilleure solution pour une commune comme la nôtre, même si ce sera un défi supplémentaire pour le Conseil communal d'être capable de répondre à vos attentes qui seront certainement très élevées.

Pour vous élire, les citoyennes et citoyens ont fait des choix non seulement par rapport à leurs propres orientations politiques et à leurs attentes mais également par rapport à vos diverses personnalités. Mais avant tout, ils ont choisi de vous faire confiance pour les représenter et pour prendre les bonnes décisions pour le futur de notre belle commune. Ils attendent entre autres de vous que vous soyez capables de faire passer les intérêts de la collectivité avant les vôtres.

Gardez toujours cela à l'esprit. Vous êtes le relais entre le Conseil communal et les citoyennes et citoyens. Soyez à leur écoute, rendez-nous attentifs à leurs besoins et à leurs attentes, expliquez-leur les décisions que vous aurez prises. Aidez-nous à les informer le mieux et le plus rapidement possible.

Nous aurons de nombreux défis à relever dans cette législature, vous aurez des choix à faire et des décisions à prendre qui auront un impact important sur le long terme. J'aimerais relever en particulier la maîtrise de nos finances et de nos investissements, l'aménagement du territoire et la mobilité ainsi que le positionnement de notre commune dans le cadre de la fusion du Grand Fribourg qui est une nécessité pour notre Canton.

C'est une grande responsabilité qui vous incombe, mais c'est également un grand honneur que vos concitoyennes et concitoyens vous ont fait. Soyez-en fiers et surtout prenez du plaisir à vous investir dans votre nouveau rôle qui s'avérera, j'en suis persuadé, passionnant et motivant.

Que vous ayez été élus sur une liste plutôt de droite ou plutôt de gauche ou sur la liste citoyenne indépendante et bien que vous ayez toutes et tous une sensibilité politique particulière et vos propres opinions sur l'avenir de notre société, vous devrez être capables de faire des pas vers l'autre, de négocier avec intelligence et de tenir compte des sensibilités et des intérêts divergents en acceptant de faire des compromis. C'est la clé du succès pour trouver ensemble les bonnes solutions qui seront comprises et acceptées par nos citoyennes et citoyens.

Il en va de même pour le Conseil communal. Si nous ne sommes pas capables d'arriver vers vous avec des propositions pragmatiques, raisonnables et sensées, il vous sera difficile de faire correctement votre travail et de prendre les bonnes décisions.

Je nous souhaite une excellente législature ainsi que beaucoup de plaisir et de satisfaction. »

12. Election des membres de la Commission financière

En préambule, M. Cerf informe que la liste des personnes intéressées à faire partie des différentes commissions a été transmise par l'administration aux groupes politiques. Il est toutefois précisé que seuls les candidats annoncés ce soir par un membre du Conseil général sont éligibles.

Cela étant précisé, M. Cerf poursuit avec l'élection des membres de la Commission financière et donne lecture de l'article 96, al 1 et 2 de la Loi sur les communes : «L'assemblée communale ou le conseil général ont une commission financière, composée d'au moins trois membres. Les membres de la commission sont élus pour la législature respectivement par les citoyens actifs de la commune ou parmi les membres du conseil général. Ne sont pas éligibles les membres du conseil communal et les membres du personnel communal ».

a. Détermination du nombre de membres

M. Cerf informe que la commission actuelle a fonctionné à sept membres puis cinq en fin de législature et que sept membres semblent convenir.

L'assemblée n'ayant pas d'autre proposition, un vote à main levée est proposé à l'assemblée qui approuve une commission financière de sept membres pour la période administrative en cours.

b. Election des membres de la commission

Les représentants des groupes présentent leurs candidats :

- M. Philippe Cerf
- Mme Chantal Hayoz Clément
- Mme Pauline de Chambrier
- M. Nicolas Favre
- M. Philippe Galley
- M. Benoît Macherel
- M. André von der Weid

Etant donné que le nombre de candidats est le même que le nombre de siège, M. Cerf propose un vote à main levée.

Sont élus tacitement et félicités :

- M. Philippe Cerf
- Mme Chantal Hayoz Clément
- Mme Pauline de Chambrier
- M. Nicolas Favre
- M. Philippe Galley
- M. Benoît Macherel
- M. André von der Weid

13. Election des membres de la Commission des naturalisations

a. Détermination du nombre de membres

M. Cerf donne lecture de l'article 5, alinéa 1 du règlement sur le droit de cité communal d'Avry : «¹ La Commission comprend 5 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. ».

Le nombre de membres est ainsi arrêté et ne donne pas lieu à discussion.

b. Election des membres de la commission

M. Cerf donne lecture de l'article 5, alinéa 3 du règlement sur le droit de cité communal d'Avry « Si aucun membre du Conseil communal n'est élu au sein de la Commission, un représentant ou une représentante du Conseil communal peut assister aux séances de la Commission, sans droit de vote ».

M. Cerf informe que le Conseil communal propose une commission de 5 membres, plus un membre du Conseil communal avec un rôle de coordinateur, soit M. Maurice Clément, Conseiller communal responsable.

Les candidatures suivantes sont présentées et enregistrées :

- M. François Bouverat
- M. Cédric Bächler
- Mme Marie-Claire Beyeler
- Mme Myriam Guillet
- Mme Katia Pellegrinelli

L'assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement et félicités :

- M. François Bouverat
- M. Cédric Bächler
- Mme Marie-Claire Beyeler
- Mme Myriam Guillet
- Mme Katia Pellegrinelli

14. Election des membres de la Commission d'aménagement nommée par le Conseil général

a. Détermination du nombre de membres

M. Philippe Cerf annonce le nombre de candidat déterminé par le Conseil communal, soit 9 membres. Il est proposé d'élire 7 Conseillers généraux et les 2 Conseillers communaux, ce qui correspond à l'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, qui prévoit qu'une commission d'aménagement d'au moins 5 membres doit être nommée, dont la majorité est désignée par le Conseil général.

b. Election des membres de la commission

Les conseillers communaux désignés par le Conseil communal sont Mme Eliane Dévaud-Sciboz, responsable du dicastère de l'aménagement du territoire et M. Marius Achermann, suppléant. Les candidatures suivantes sont présentées et enregistrées :

- M. Stéphane Broillet
- M. Peter Gamboni
- Mme Nadia Jemmely
- M. Joël Martin
- M. René Mettraux
- Mme Isabelle Python
- M. Laurent Vienne

L'assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement et félicités:

- M. Stéphane Broillet
- M. Peter Gamboni
- Mme Nadia Jemmely
- M. Joël Martin
- M. René Mettraux
- Mme Isabelle Python
- M. Laurent Vienne

15. Election de trois membres au Conseil d'Agglomération

a. Election des membres

Pour le Conseil d'agglomération et le Comité, le Conseil communal propose trois Conseillers communaux et un Conseiller général. Cela irait dans le sens des statuts qui prévoient qu'en principe deux membres du Conseil communal sont nommés. Au point 15a du tractanda, trois membres doivent être élus. L'un deux, pressenti pour le Comité de l'Agglo, laissera une place vacante au Conseil d'agglomération, place qui fera l'objet d'une élection complémentaire au point suivant du tractanda.

Les candidatures suivantes sont présentées et enregistrées :

- M. Marius Achermann
- Mme Eliane Dévaud-Sciboz
- M. Michel Moret

Aucun autre candidat n'est annoncé,

- M. Marius Achermann
- Mme Eliane Dévaud-Sciboz et
- M. Michel Moret

Sont élus tacitement et applaudis.

16. Election complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération

a. Election

La parole est transmise au responsable des groupes pour la présentation de leur candidat.

« Avry en mouvement » ne présente pas de candidat. « L'alliance centre de droit » présente Mme Géraldine von der Weid et la liste « socialistes et sympathisants » présente Mme Geneviève Renevey

L'assemblée passe au vote :

Résultat de l'élection :

- Bulletins délivrés 29
- Bulletins rentrés 29
- Bulletins blancs 0
- Bulletins nul 0
- Bulletins valables 29
- Majorité absolue 15

Mme Géraldine von der Weid est élue avec 19 voix.

A obtenu 10 voix, M. Geneviève Renevey

17. Divers

Arrivé au terme de cette assemblée, sous le point divers, la parole est transmise à l'assemblée.

M. Genilloud se demande comment sera informée la population des décisions du Conseil général. Il est répondu que ce point sera traité dans le règlement du Conseil général. Pour cette séance, les citoyens ont pu être informés par une parution dans la Feuille Officielle et le site de la commune, par un affichage au public et l'envoi d'une « news » aux personnes inscrites.

En cette fin de séance, M. le Président tient à remercier les groupes et leur responsable pour leur excellent travail de préparation qui a grandement facilité la tâche de ce soir ainsi que chacun pour sa participation active. Des remerciements sont également adressés à Mme Maillard, administratrice, pour son travail de préparation minutieux et efficace ainsi qu'à. M. Michel Moret, nouveau Syndic, et les membres du Conseil communal.

Une prochaine séance du Conseil général sera agendée d'ici fin juin.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cerf, Président, clôt la séance constitutive à 20h35 en invitant les personnes présentes à partager l'apéritif offert gracieusement par la commune d'Avry.

| Le Président : L'Administratrice : | |
|------------------------------------|--|
|------------------------------------|--|